



KPMG SA  
51 rue de Saint Cyr  
69009 Lyon

# Association des Fondateurs et Protecteurs de l'Institut Catholique de Lyon - AFPICL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2023

Association des Fondateurs et Protecteurs de l'Institut Catholique de Lyon - AFPICL

10 place des Archives – 69288 Lyon Cedex 02

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour ECHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA  
51 rue de Saint Cyr  
69009 Lyon

## **Association des Fondateurs et Protecteurs de l'Institut Catholique de Lyon – AFPICL**

10 place des Archives – 69288 Lyon Cedex 02

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 août 2023

À l'assemblée générale de l'Association des Fondateurs et Protecteurs de l'Institut Catholique de Lyon,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association des Fondateurs et Protecteurs de l'Institut Catholique de Lyon relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

##### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 17 janvier 2024

KPMG S.A.

Philippe Gatta

Associé

# Bilan actif

Période du 1-sept-22  
au 31-août-23

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	31-août-23	31-août-22
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>3 386 777</b>	<b>- 2 713 192</b>	<b>673 585</b>	<b>635 276</b>
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et développement	-	-	-	-
Concessions, brevets, droits similaires	3 386 777	- 2 713 192	673 585	635 276
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
Avances, acomptes / immobilisations incorporelles	-	-	-	-
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>24 875 722</b>	<b>- 17 676 114</b>	<b>7 199 608</b>	<b>6 699 694</b>
Terrains	2 744 082	-	2 744 082	2 744 082
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, outillage	7 456 341	- 6 448 279	1 008 062	930 976
Autres immobilisations corporelles	14 159 172	- 11 227 835	2 931 337	2 918 821
Immobilisations en cours	516 127	-	516 127	105 815
Avances et acomptes	-	-	-	-
<b>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</b>				
<b>Immobilisations financières</b>	<b>58 354 785</b>	<b>- 50 629</b>	<b>58 304 157</b>	<b>60 174 385</b>
Legs	1 397 010	-	1 397 010	121 511
Participations	16 653 854	- 50 629	16 603 225	16 819 999
Autres participations	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	38 614 261	-	38 614 261	41 431 100
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	1 009 623	-	1 009 623	898 495
Autres immobilisations financières	680 038	-	680 038	903 279
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>86 617 284</b>	<b>- 20 439 935</b>	<b>66 177 350</b>	<b>67 509 353</b>
<b>Stocks et en-cours</b>	<b>17 510</b>	<b>-</b>	<b>17 510</b>	<b>16 358</b>
Stock mat prem et autres approv	-	-	-	-
Stock en cours de produits ( biens)	-	-	-	-
Stock en cours de produits ( services)	-	-	-	-
Stock de marchandises	17 510	-	17 510	16 358
Avances et acomptes versés	-	-	-	-
<b>Créances</b>	<b>37 065 457</b>	<b>- 385 769</b>	<b>36 679 688</b>	<b>32 942 611</b>
Créances usagers et comptes rattachés	31 668 678	- 385 769	31 282 908	26 885 513
Autres créances	5 396 780	-	5 396 780	6 057 098
VMP instruments de trésorerie	18 124 978	-	18 124 978	12 111 120
Disponibilités	4 932 257	-	4 932 257	11 001 160
Charges constatées d'avance	437 694	-	437 694	220 302
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>60 577 896</b>	<b>- 385 769</b>	<b>60 192 127</b>	<b>56 291 552</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	-
Primes de remboursements des emprunts	-	-	-	-
Ecart de conversion actif	-	-	-	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>147 195 180</b>	<b>- 20 825 704</b>	<b>126 369 477</b>	<b>123 800 905</b>

# Bilan passif

Période du 1-sept-22  
au 31-août-23

A F P I C L

Détail des postes			31-août-23	31-août-22
<b>FONDS PROPRES</b>			18 994 931	18 994 931
<b>FONDS DE SUBVENTIONS</b>			-	
<b>ECARTS DE REEVALUATION</b>			-	-
<b>RESERVES</b>			-	-
Réserve légale			-	-
Réserves statutaires ou contractuelle			-	-
Réserves réglementées			-	-
Autres réserves			-	-
<b>REPORT A NOUVEAU</b>			40 069 018	40 227 173
Report à nouveau			40 069 018	40 227 173
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			383 834	158 155
<b>SUBVENTION D'INVESTISSEMENTS</b>			503 423	507 853
<b>FONDS DEDIES</b>			1 945 652	3 039 864
<b>AUTRES FONDS</b>			-	-
<b>FONDS PROPRES</b>			61 129 190	62 611 667
Provisions pour risques			-	-
Provisions pour charges			3 819 878	3 565 961
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			3 819 878	3 565 961
<b>DETTES FINANCIERES</b>			13 497 454	14 785 596
Emprunts obligataires convertibles			-	-
Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit			13 497 454	14 785 596
Emprunts et dettes financières divers			-	-
<b>AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES</b>			-	-
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>			6 410 096	5 913 980
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			1 859 577	1 684 125
dettes fiscales et sociales			4 550 519	4 229 855
<b>DETTES DIVERSES</b>			5 348 125	3 421 603
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			309 685	194 235
Autres dettes			5 038 440	3 227 368
Instrument de trésorerie				
<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>			36 164 733	33 502 097
Produits constatés d'avance			36 164 733	33 502 097
<b>DETTES</b>			61 420 408	57 623 277
Ecarts de conversion passif			-	-
<b>TOTAL GENERAL</b>			126 369 477	123 800 905

# AFPICL

## COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	31-août-23	31-août-22
Cotisations		
<b>Ventes de biens et services</b>	<b>45 280 504</b>	<b>39 871 375</b>
<b>Ventes de biens</b>		
dont ventes de dons en nature		
<b>Ventes de prestations</b>	<b>45 280 504</b>	<b>39 871 375</b>
dont Inscriptions	34 850 228	31 948 886
dont Formation permanente	9 933 364	7 477 564
dont Interventions extérieures	194 757	231 629
dont Polycopie	2 528	4 468
dont Locations et remboursements de charges	299 627	208 828
dont parrainages		
<b>Ventes de marchandises</b>		
<b>Produits de tiers financeurs</b>	<b>5 961 772</b>	<b>5 854 718</b>
Concours publics et subventions d'exploitation	5 961 772	5 854 718
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
<b>Ressources liées à la générosité du public</b>	<b>2 875 840</b>	<b>4 161 347</b>
Dons manuels	381 825	297 822
Mécénats	1 190 635	1 638 645
Legs, donations et assurance-vie	1 283 800	2 113 210
Contributions financières	19 580	111 670
<b>Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transfert de charges</b>	<b>1 053 916</b>	<b>1 047 669</b>
<b>Utilisation des fonds dédiés</b>	<b>493 039</b>	<b>218 339</b>
<b>Autres produits</b>	<b>674 356</b>	<b>569 430</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I</b>	<b>56 339 427</b>	<b>51 722 878</b>
Achats de marchandises	15 401	26 810
Achats de matières premières et autres approvisionnements	16 414 479	15 083 853
Autres achats et charges externes		
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	265 092	310 069
Salaires et traitements	25 231 344	22 615 574
Charges sociales	10 586 252	9 326 942
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 524 688	1 416 936
Dotations aux provisions	640 116	337 545
Subventions versées par l'association		
Report en fonds reportés	1 398 827	2 227 922
Autres charges	816 069	951 713
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II</b>	<b>56 892 267</b>	<b>52 297 364</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-552 840</b>	<b>-574 485</b>
Produits financiers de participations	707 116	589 437
Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé	89 485	572 806
Autres intérêts et produits assimilés	40	994
Reprises provisions éléments financiers	62 529	32 340
Différences positives de change	1	28
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III</b>	<b>859 171</b>	<b>1 195 606</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	50 629	62 529
Intérêts et charges assimilées	628 460	739 074
Différence négative de change	93	9
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV</b>	<b>679 182</b>	<b>801 612</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>179 990</b>	<b>393 993</b>
<b>RESULTAT AVANT IMPOT (I-II+III-IV)</b>	<b>-372 851</b>	<b>-180 493</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	86 512	171 966
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	1 000
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V</b>	<b>86 512</b>	<b>172 966</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	91 197	133 087
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELS VI</b>	<b>91 197</b>	<b>133 087</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>-4 685</b>	<b>39 879</b>
Impôt Société	6 298	17 541
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)</b>	<b>57 285 110</b>	<b>53 091 450</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)</b>	<b>57 668 944</b>	<b>53 249 604</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-383 834</b>	<b>-158 154</b>
<b>Produits</b>		
Bénévolat	23 000	23 000
Prestations en nature		
Dons en nature		
<b>Charges</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition de biens et services		
Prestations en nature		
Bénévolat	23 000	23 000



Association des Fondateurs et Protecteurs de  
l'Institut Catholique de Lyon

**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**  
Exercice clos le 31 août 2023

## Sommaire

<b>I - PRESENTATION DE L'ASSOCIATION ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE</b> .....	<b>3</b>
1.1 Présentation de l'association.....	3
1.2 Faits caractéristiques de l'exercice.....	3
1.3 Comparabilité des comptes .....	3
1.4 Contribution volontaire en nature .....	4
1.5 Evènements post-clôture .....	4
<b>II - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION</b> .....	<b>4</b>
2.1 Principes comptables.....	4
2.2 Immobilisations incorporelles et corporelles.....	4
2.3 Immobilisations financières.....	5
2.4 Créances .....	5
2.5 Valeurs mobilières de placement .....	5
2.6 Subventions de fonctionnement .....	5
2.7 Subventions d'investissement .....	5
2.8 Charges à payer et produits à recevoir .....	5
2.9 Provisions .....	6
2.10 Fonds dédiés .....	7
<b>III - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT</b> .....	<b>7</b>
3.1 Tableau de variation des immobilisations.....	7
3.2 Tableau de variation des amortissements.....	7
3.3 Participations .....	8
3.4 Échéance des créances .....	8
3.5 Dépréciations de l'actif circulant .....	9
3.6 Produits à recevoir.....	9
3.7 Fonds propres .....	9
3.8 Tableau de mouvement des subventions d'investissement.....	10
3.9 Tableau de mouvement des provisions pour risques et charges .....	11
3.10 Fonds dédiés .....	11
3.11 Échéance des dettes .....	12
3.12 Charges à payer .....	12
3.13 Charges constatées d'avance et produits constatés d'avance.....	12
3.14 Résultat Financier .....	13
3.15 Plus-values latentes sur valeurs mobilières .....	13
3.16 Impôts sur les Sociétés.....	13
<b>IV - AUTRES INFORMATIONS</b> .....	<b>13</b>
4.1 Utilisation des fonds reversés par le fonds de dotation UCLY DEVELOPPEMENT.....	13
4.2 Effectif .....	13
4.3 Engagements financiers .....	13

## I - PRESENTATION DE L'ASSOCIATION ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

### 1.1 Présentation de l'association

L'Association des Fondateurs et Protecteurs de l'Institut Catholique de Lyon (AFPICL) est une association Loi 1901 reconnue d'utilité publique par la loi n°129 du 17 avril 1942.

- L'association a pour objet d'administrer l'Université Catholique de Lyon qui accueille 11 500 étudiants et auditeurs, dont 8000 en formation initiale, et compte 139 enseignants chercheurs.
- L'association est reconnue comme EESPIG (d'intérêt général) depuis 2016. Cette labellisation a de nouveau été confirmée le 26 août 2021 pour la période 2021-2026.
- L'UCLy compte six pôles facultaires (Sciences juridiques, politiques et sociales ; Sciences économiques et Management ; Sciences ; Lettres et Langues ; Théologie ; Philosophie et Sciences humaines).

Parmi ces six pôles de formation, on compte :

- 1 Grande Ecole de Management (ESDES) intégrée au pôle Sciences économiques et Management.
- 4 écoles supérieures professionnelles (ESTRI, ESTBB, ESQESE, IFTLM).
- 26 unités de formation et de recherche.
- 440 enseignants et enseignants chercheurs et 243 personnels administratifs.

### 1.2 Faits caractéristiques de l'exercice

#### 1.2.1) Campagne de développement et mécénat d'entreprise

Les dons enregistrés en produits d'exploitation issus du fonds de dotation UCLy Développement sont en baisse (1 190 K€ en 2022/2023 contre 1 638 K€ en 2021/2022).

#### 1.2.2) Autres :

Legs obtenus sur l'exercice :

#### **LEG Monsieur FAHY Jean**

Comptabilisé sur 2022/2023            1 283 800 €

Ce leg concerne un bien immobilier enregistré au bilan de l'association

### 1.3 Comparabilité des comptes

Néant.

#### 1.4 Contribution volontaire en nature

Le bénévolat du bureau est estimé selon la méthode d'évaluation du temps passé valorisé au SMIC.  
Il est estimé à 23K€ sur l'exercice.

*Bureau*

*François CHANIOT*

*Jean Philippe DELSOL*

*Marc HENRY*

*Président*

*Vice-Président*

*Vice-Président*

#### 1.5 Evènements post-clôture

Néant

## II - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

#### 2.1 Principes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, et en particulier l'ANC N°2018-06 et à défaut le règlement ANC N°2014-03 du 5 juin 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### 2.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'achat, hors frais accessoires et frais financiers.

Les amortissements des immobilisations sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire correspondant à l'amortissement économique des biens.

Les durées d'utilisation des biens définies pour chaque catégorie d'immobilisation les plus généralement retenues peuvent être résumées comme suit :

Nature des immobilisations	Durée d'amortissement
Logiciels	3 ans
Agencements et aménagements	10 ans
Mobilier	10 ans
Matériel d'enseignement, scientifique	5 ans
Matériel de bureau	5 ans

### **2.3 Immobilisations financières**

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.

### **2.4 Créances**

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale (coût historique). Elles sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte du risque de non recouvrement. Les créances « étudiants » de plus d'un an sont dépréciées, comme l'an dernier, à hauteur de 90%.

Les créances sont majoritairement constituées des frais d'inscription liés à des formations de l'exercice suivant et à percevoir sur l'exercice suivant. C'est pourquoi, dans ce cas de figure, des produits constatés d'avance liés à ces créances sont également enregistrés au passif du bilan. La plupart des inscriptions sont finalisées dès le mois de juillet.

### **2.5 Valeurs mobilières de placement**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les disponibilités ont été placées majoritairement sur des livrets associatifs, des comptes rémunérés et un compte à terme. Des contrats de capitalisation ont été souscrits ou sont en cours de souscription.

Une commission financière a été constituée pour assurer des décisions collectives de la gestion des placements. Des orientations prudentes ont été retenues pour cette gestion.

### **2.6 Subventions de fonctionnement**

Les subventions de fonctionnement soumises à conditions résolutoires sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention. En fin d'exercice, une analyse est menée afin de déterminer la part reportée à l'exercice suivant.

Les subventions sans condition sont enregistrées au cours de l'exercice pendant lequel elles ont été notifiées.

### **2.7 Subventions d'investissement**

Les subventions d'investissement sont comptabilisées au poste « subventions d'investissement » et sont amorties au même rythme que les biens qu'elles ont financés.

### **2.8 Charges à payer et produits à recevoir**

Les charges à payer correspondent principalement :

- Aux dépenses de fonctionnement réalisées sur l'exercice dont la facture n'a pas été reçue à la clôture des comptes ;
- Aux passifs sociaux des droits acquis au cours de l'exercice en cours qui seront payés sur l'exercice suivant (primes et congés principalement).

Les produits à recevoir correspondent principalement :

- À des refacturations d'organismes ou écoles partenaires ;
- À des subventions ou mécénats à recevoir.

## 2.9 Provisions

Les obligations à l'égard de tiers, susceptibles d'être estimées avec une fiabilité suffisante, et donnant lieu à une probable dépense sans contrepartie, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision. Les provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

### 2.9.1) Pension des clercs

Au 31 août 2007, il avait été constitué une provision de 4 000 K€ pour couvrir l'intégralité des droits acquis par les clercs dans le cadre de la gestion des pensions servies par l'association.

Sur l'exercice 2007/2008, avec la mise en place d'une retraite complémentaire obligatoire pour les clercs, avec effet rétroactif au 1er janvier 2006, il a été décidé de mettre fin au dispositif AFPICL et de le remplacer par une retraite supplémentaire à cotisation définie (art. 83 du CGI).

Parallèlement les droits acquis dans l'ancien dispositif ont été transférés à l'APICIL qui en assure dorénavant le service. Le montant correspondant soit 3 170 K€ a été prélevé sur la provision de 4 000 K€. Le solde de cette provision devant être utilisé pour assurer la couverture des droits acquis par les clercs encore en activité en 2007/2008.

Cette provision a fait l'objet depuis son externalisation partielle, de dotations complémentaires sur la base des estimations annuelles du passif communiquées par APICIL ; le contrat est un « article 39 »

Cette provision s'établit au 31 août 2023 à 148.3 K€

Les prêtres actuellement rémunérés par l'AFPICL bénéficient d'un dispositif classique de cotisations nominatives « article 83 »

### 2.9.2.) Provisions pour indemnités de départ à la retraite

Une provision pour indemnités de départ à la retraite des salariés est enregistrée au passif du bilan pour un montant total de 3 435 K€ (3 103 K€ au 31 août 2022).

Cette provision est calculée sur les bases conventionnelles.

Hypothèses	31/08/2022	31/08/2023
Age de départ à la retraite	64 ans	64 ans
Table de mortalité	INSEE 2012	INSEE 2012
Taux d'augmentation des salaires	2.6%	2.6%
Taux d'actualisation	3.10%	4.20%
Turnover (déterminé sur les statistiques de départs volontaires de 2015 à 2017)	3,56%	3,56%

Une reprise de provision de l'exercice 2021/2022 (-528 K€) est enregistrée sur l'exercice. Ces provisions sont désormais établies en externalisant le calcul auprès d'un actuare.

## 2.10 Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent à la clôture de l'exercice, la partie des ressources dédiées par les financeurs, donateurs ou testateurs à des projets de l'association, qui n'a pas encore été utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

### III - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

#### 3.1 Tableau de variation des immobilisations

en €	Valeurs brutes	Acquisitions	Transferts	Cessions et sorties	Valeurs Brutes
	31/08/2022				31/08/2023
Logiciels	2 999 373	387 406	3		3 386 776
Terrains	2 744 082				2 744 082
Agencement/ aménagements	2 512 740	459 880		87 270	2 885 350
Matériels et outillage	7 085 060	371 283	2		7 456 341
Œuvre d'Art	23 317				23 317
Matériel de transport	40 956				40 956
Matériel de bureau	7 193 045	408 810	9		7 601 846
Mobilier	3 499 580	108 412			3 607 992
Immo en cours	105 815	496 205	85 893		516 127
Participations	16 882 528			228 674	16 653 854
Créances/participations	41 431 100			2 816 839	38 614 261
Dépôt et cautionnement	873 241	27 560	250 800		650 001
Alliade 1% logement	898 495	111 127			1 009 622
	86 289 332	2 370 683	336 707	3 132 783	85 190 525

#### 3.2 Tableau de variation des amortissements

en €	Valeurs	Dotations	Transferts	Cessions et sorties	Valeurs Brutes
	31/08/2022				31/08/2023
Logiciels	2 364 097	349 094			2 713 191
Agencement aménagements	1 435 779	248 586		87 270	1 597 095
Matériels et outillage	6 154 085	294 194			6 448 279
Matériel de transport	12 284	8 191			20 475
Matériel de bureau	6 174 118	532 361			6 706 479
Mobilier	2 728 636	175 149			2 903 785
	18 868 999	1 607 575	0	87 270	20 389 304

### 3.3 Participations

SCI	nombre parts détenues	% détenue	prix unitaire €	montant participation en €	Résultat Capitaux propres Produits d'exploitation
SCI BELLISA N°SIREN 417 802 725	10 151	99,99%	15,244901	154 751,01	518 676 7 882 035.00 3 106 699.00
SCI CARNOT N° SIREN 442 061 834	1 399 980	99,999%	10,00	13 999 800,00	238 681.00 14 365 367.00 993 256.00
SCI LOGET N°SIREN 481 053 403	179 880	99,933%	10,00	1 798 800,00	-14 955.00 2 163 797.00 270 794.00

### 3.4 Échéance des créances

en €	BRUT	- 1 AN	+ 1 AN
Créances clients et comptes rattachés	31 282 908	31 282 908	
Autres créances	5 396 780	5 396 780	
Charges constatées d'avance	437 694	437 694	
Créances/participations	38 614 261	3 000 000	35 614 261
Dépôts et cautionnements	650 001		650 001
Alliade 1% logement	1 009 623		1 009 623
Autres immobilisations financières	30 037		30 037
<b>Totaux</b>	<b>77 421 304</b>	<b>40 117 382</b>	<b>37 303 922</b>

### 3.5 Dépréciations de l'actif circulant

en €	Valeurs 31/08/2022	Augmentation de dépréciation	Reprises de Dépréciation	Valeurs 31/08/2023
<b>Provisions pour dépréciation</b>				
-sur immo financières				
-clients et autres	<b>499 794</b>	<b>22 355</b>	<b>136 380</b>	<b>385 769</b>
-valeurs mobilières				
<b>Totaux</b>	<b>499 794</b>	<b>22 355</b>	<b>136 380</b>	<b>385 769</b>

### 3.6 Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans		en €
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>		<b>1 021 616</b>
<b>Autres créances</b>		
	Subvention d'investissement	<b>469 701</b>
	Subvention d'exploitation	<b>1 341 409</b>
	divers (avoir à recevoir)	<b>19 629</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 577 066</b>

### 3.7 Fonds propres

en €	Valeurs au 31/08/2022	Augmentations	Diminutions	Valeurs au 31/08/2023
<b>FONDS PROPRES</b>	<b><u>18 994 931</u></b>			<b><u>18 994 931</u></b>
<b>AUTRES</b>	<b><u>40 576 870</u></b>	<b><u>225 030</u></b>	<b><u>-613 294</u></b>	<b><u>40 188 606</u></b>
-Report à nouveau	40 227 172		-158 155	40 069 017
-Résultat	-158 155	158 155	-383 834	- 383 834
-Subventions d'investissements	507 853	66 875	-71 305	503 423
<b>TOTAUX</b>	<b>59 571 801</b>	<b>225 030</b>	<b>-613 294</b>	<b>59 183 537</b>

### 3.8 Tableau de mouvement des subventions d'investissement

Valeurs brutes

en €	Valeurs au 31/08/2022	Augmentations 2022/2023	Diminutions ou reprises 2022/2023	Valeurs au 31/08/2023
Subvention Région Le Puy en Velay	102 000			102 000
Subvention Région laboratoires	300 000			300 000
Subvention Région Droit	10 000			10 000
Subvention LEEM Apprentissage	92 000			92 000
Subvention Ville de Lyon Projet Saint-Paul	1 000 000			1 000 000
Subvention Ville de Lyon Projet Tombouktou	13 139			13 139
Subvention Centre Saint Irénée	37 284			37 284
Subvention AGEFIPH	4 706	7 875		12 581
BIOBANQUES AFRIQUE OUEST	3 800			3 800
REGION LABO BIO	27 671			27 671
REGION VR FOR VIE ETUDIANTE		9 000		9 000
REGION VR FOR VIE ETUDIANTE		10 000		10 000
REGION VR FOR VIE ETUDIANTE		40 000		40 000
<b>TOTAUX</b>	<b>1 590 600</b>	<b>66 875</b>		<b>1 523 725</b>

Reprise au compte de résultat

en €	Valeurs au au 31/08/2022	Augmentation	Diminution ou ou reprises	Valeurs au au 31/08/2023
Subvention Région Le Puy en Velay	3 364	11 927		15 291
Subvention Région ESTBB BIOBANQUE	1 301	760		2 061
Subvention Région LIBER	26 057	31 358		57 415
Subvention LEEM Apprentissage	9 423	11 718		21 141
Subvention Ville de Lyon Projet Saint-Paul	1 000 000			1 000 000
Subvention Ville de Lyon Projet Tombouktou	7 732	5 407		13 139
Subvention Centre Saint Irénée	19 793	3 728		23 521
Subvention	2 118	874		2 992

<b>AGEFIPH</b>				
<b>REGION LABO BIO</b>		<b>12 958</b>	<b>5 534</b>	<b>18 492</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>1 082 746</b>	<b>71 306</b>	<b>1 154 052</b>

### 3.9 Tableau de mouvement des provisions pour risques et charges

en €	Valeurs au 31/08/2022	Augmentations Dotations	Reprise de provisions utilisées	Reprise de provisions non utilisées	Valeurs au 31/08/2023
<b>Provisions pour risques et charges</b>					
-indemnités départ à la retraite	<b>3 103 928</b>	<b>559 761</b>	<b>227 714</b>		<b>3 435 974</b>
-retraite clercs	<b>148 313</b>				<b>148 313</b>
-Prov pour charges - Divers	<b>313 720</b>	<b>58 000</b>	<b>136 130</b>		<b>235 590</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>3 565 961</b>	<b>617 761</b>	<b>36</b>	<b>0</b>	<b>3 819 877</b>

Les provisions pour risques et charges sont principalement composées :

- \* De la provision pour indemnités de départ à la retraite
- \* De la provision pour retraites des clercs
- \* Des provisions pour litiges

### 3.10 Fonds dédiés

en €	Valeur au 31/08/2022	Reports	Utilisation		Valeur au 31/08/2023	
			Montant global	dont remboursement	Montant global	Dont fonds dédiés sur projets sans dépense depuis 2 exercices
Apport Association médicale missionnaire	<u>250 063</u>	<u>0</u>	100 000	<u>0</u>	150 063	<u>0</u>
Campagne de développement	<u>543 790</u>	<u>115 027</u>	<u>260 237</u>	<u>0</u>	398 580	<u>0</u>
Leg NORMAND	132 802		<u>132 802</u>	<u>0</u>	0	<u>0</u>
Leg BLANC	113 210			<u>0</u>	113 210	<u>0</u>
Leg FAHY Jean					1 283 800	
Leg DESTEZET	2 000 000		0	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<b>TOTAUX</b>	<b>3 039 865</b>	<b>115 027</b>	<b>493 039</b>	<b>0</b>	<b>1 945 653</b>	<b>0</b>

### 3.11 Échéance des dettes

en €	BRUT	- 1 AN	1 à 5 ANS	+ 5 ANS
<b>Emprunts et dettes auprès ETS de crédit</b>	<b>13 497 454</b>	<b>853 281</b>	<b>3 671 140</b>	<b>8 973 033</b>
<b>Emprunts et dettes financières diverses</b>				
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>1 859 577</b>	<b>1 859 577</b>		
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>4 550 519</b>	<b>4 550 519</b>		
<b>Autres dettes</b>	<b>5 348 125</b>	<b>5 348 125</b>		
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>36 164 733</b>	<b>36 164 733</b>		
<b>Totaux</b>	<b>61 420 408</b>	<b>48 776 235</b>	<b>3 671 140</b>	<b>8 973 033</b>

### 3.12 Charges à payer

Montant des charges à payer inclus dans	en €
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>288 236</b>
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>2 781 478</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>44 219</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 113 933</b>

### 3.13 Charges constatées d'avance et produits constatés d'avance

en €	CHARGES	PRODUITS
<b>Achats et charges externes</b>	<b>437 694</b>	
<b>Inscriptions et autres produits</b>		<b>36 164 733</b>
<b>TOTAL</b>	<b>437 694</b>	<b>36 164 733</b>

### 3.14 Résultat Financier

Les charges financières sont principalement constituées d'intérêts financiers payés sur emprunts (628 K€)  
Les produits financiers sont constitués de la rémunération de comptes courants et livrets, de produits de participations et VMP.  
Ils incluent les dividendes des SCI dont l'AFPICL est à la fois propriétaire et locataire (796 K€)

### 3.15 Plus-values latentes sur valeurs mobilières

Au 31/08/2023, les plus-values latentes s'élèvent à 1 052 K€ avant prise en compte des moins-values latentes (BSO+AMADEIS)

### 3.16 Impôts sur les Sociétés

Correspondant à l'IS dû aux taux de 10, 15 et 24 % sur les revenus patrimoniaux et le résultat fiscal au taux normal.

## IV - AUTRES INFORMATIONS

### 4.2 Utilisation des fonds reversés par le fonds de dotation UCLY DEVELOPPEMENT

Le fonds de dotation a engagé officiellement la campagne de mécénat visant à recueillir 6 M€ sur 3 ans  
Au 31/08/2023, ont été versés à l'AFPICL pour les projets engagés 1 191 K€  
Ont été encaissés au titre du mécénat Sur 2022/23 : 382 K€

### 4.3 Effectif

- \* En nombre de personnes physiques au 31/12/2022 : 961
- \* En ETP au 31/12/2022 : 527

### 4.4 Engagements financiers

#### ENGAGEMENTS DONNES

Caution solidaire emprunt SCI LOGET 4 000 M€ + intérêts 392 K€ soit 4 392 M€.

#### ENGAGEMENTS RECUS

#### MONTANT GARANTI PAR DES COLLECTIVITES

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (capital restant dû au 31/08/2023) 13 439 850

#### INSTRUMENTS FINANCIERS

Valorisation des swaps de taux sur emprunt au 31/08/2023	416 788 Euros
Perte latente aux taux variables actuels du marché	